

Infos pratiques

Communauté de Communes
« Les Vosges Côté Sud-Ouest »
43 rue de la République
88260 DARNEY
Tél. : 03.29.09.43.16
Email : contact@vosgescotesudouest.fr
Site internet : www.vosgescotesudouest.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Le vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h

Antenne de Lamarche
ZA Chéri buisson
Tél. : 03.29.09.43.43
Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Mercredi : 8h30-12h / fermée l'après midi
Vendredi : 8h30-12h / 14h-16h

Antenne de Monthureux-sur-Saône
Tél. : 03.29.09.86.25
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h



Bulletin Communication

Tirage : 7 000 exemplaires
Imprimeur : Socosprint
Date de parution : Mai 2018
Directeur de la publication :
Bernard SALQUEBRE

Comité de Communication / Rédaction :
B. SALQUEBRE, R. THIERY, E. LAURENT,
S. BINCKLY, J. KREMPF, C. REIS DE BARROS
Conception : Sabine BINCKLY

Permanences des partenaires

À Darney

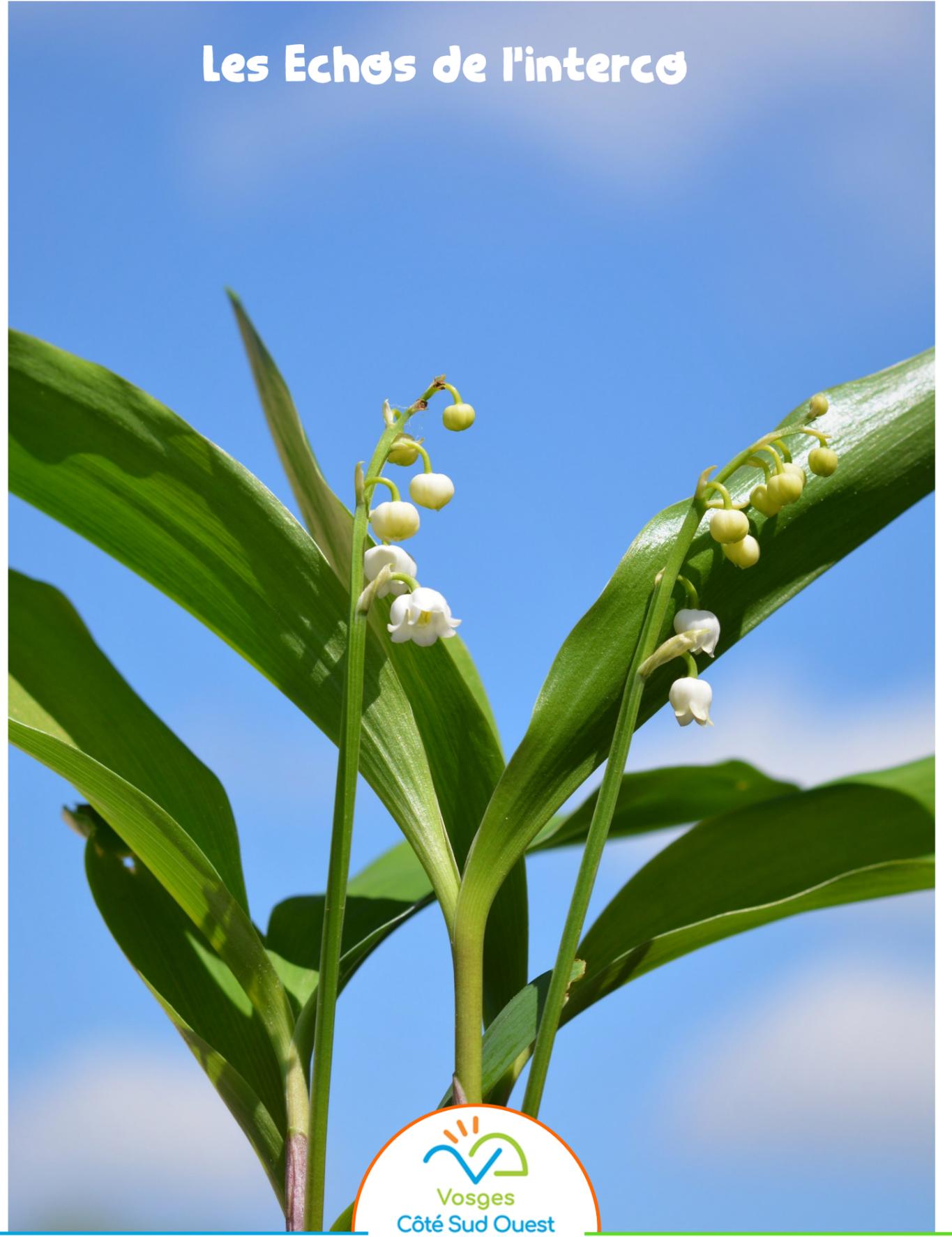
Partenaires	Permanences
Mission Locale	Mardi après-midi sur RDV 03.29.29.89.65
Jeunes Prêts à Bosser	Sur RDV 03.29.29.89.65
Conciliateur de justice	2 ^e lundi du mois Permanence de 10h à 16h
Assistante sociale CAF	Mardi de 9h à 12h Reste de la semaine sur RDV 03.29.07.00.93
Centre d'Addictologie de l'Ouest Vosgien	Vendredi sur RDV 03.29.94.35.31
Fédération Médico-Sociale/ Référent RSA	Sur RDV 03.29.31.88.20
Fédération Médico-Sociale/ Référent logement	Sur RDV 03.29.31.88.20
CPAM	Jeudi 9h à 12h sans RDV
ADALI - Médiation Familiale	Sur RDV- adavie@adavie.fr 03.29.06.19.82

À Lamarche

Partenaires	Permanences
Assistante sociale et psychologue – MSVS Vittel	Sur RDV 03.29.08.02.33
Médiation familiale	Sur RDV 03.29.06.19.82
Conciliateur de justice à la mairie de Lamarche	Sur RDV 03.29.09.50.11
Mission Locale - Plaine des Vosges	Sur RDV 03.29.94.07.60
CSAPA - Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie	Sur RDV 03.29.94.35.31
Fédération Médico-Sociale	Sur convocation

À Monthureux-sur-Saône

Partenaires	Permanences
Mission Locale Epinal	Mardi matin sur RDV 03.29.82.23.05
Assistante sociale MSVS Vittel	Mardi matin sur RDV 03.29.09.89.89
Cap Emploi	Sur convocation
Jeunes Prêts à Bosser	Sur RDV 03.29.29.89.65
Fédération Médico-Sociale / Référent RSA	Sur RDV 03.29.31.88.20
Gendarmerie Nationale	Mardi 16h-18h / Samedi 10h-12h
Atelier de Développement de Darney	Mardi des semaines impaires 14h-16h



Les Echos de l'interco



Darney (siège) · Ainville · Ameuvelle · Attigny · Belmont-lès-Darney · Belrupt · Bleurville · Blevaincourt · Bonvillet · Châtilon-sur-Saône · Claudon · Damblain · Dombasle-devant-Darney · Dombrot-le-Sec · Dommartin-lès-Vallois · Escles · Esley · Fignéville · Fouchécourt · Frain · Frénois · Gignéville · Godoncourt · Grandrupt-de-Bains · Grignoncourt · Hennezel · Isches · Jésonville · Lamarche · Lerrain · Lignéville · Lironcourt · Marey · Martigny-les-Bains · Martinville · Mont-lès-Lamarche · Monthureux-sur-Saône · Morizécourt · Nonville · Pont-lès-Bonfays · Provenchères-lès-Darney · Regnéville · Relanges · Robécourt · Romain-aux-Bois · Rozières-sur-Mouzon · Saint-Baslemont · Saint-Julien · Sans-Vallois · Senaide · Senonges · Serécourt · Serocourt · Les Thons · Tignécourt · Tollaincourt · Les Vallois · Villotte · Vioménil · Viviers-le-Gras

Mot du Président

Madame, Monsieur,

Vous trouverez le bulletin de votre Communauté de Communes désormais intitulé « *Les Echos de l'interco* ». Nous vous en souhaitons une bonne lecture et prise de connaissance d'informations qui sont et seront, nous le pensons, utiles.

Notre grande maison « Les Vosges Côté Sud Ouest » travaille et avance dans les divers domaines dont elle a la compétence, la charge et la responsabilité.

L'année 2018 voit la concrétisation :

- d'un contrat de partenariat avec le département pour la période 2018-2020, appui important pour la réalisation de nos projets, pour l'aide technique et financière ;
- Une convention avec les organismes sociaux Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et Mutualisation Sociale Agricole (MSA) pour travailler ensemble, notre territoire étant retenu comme pilote, à l'élaboration d'un diagnostic territorial global afin de bien répondre aux divers besoins de chacun en matière sociale et culturelle.

Et c'est aussi un bon nombre de sujets développés à l'intérieur de cette brochure qui traduisent notre activité au service de notre territoire.

Le muguet 2018 est de toute beauté... que l'année soit belle et féconde !



Bernard SALQUEBRE

Micro-crèche à Monthureux-sur-Saône

En 2009, la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne a ouvert une halte-garderie itinérante (HGI) sur Monthureux-sur-Saône et Dombrot-le-Sec. Elle était ouverte 2 jours et demi par semaine pour 12 enfants. La halte-garderie a ensuite évolué vers une micro-crèche uniquement à Monthureux-sur-Saône en septembre 2016, afin de proposer aux familles un service d'accueil permanent (du lundi au vendredi) pour 10 jeunes enfants. La micro-crèche était logée dans les locaux du collège, mais suite au rapprochement des collèges de Monthureux et Darney, un déménagement a été nécessaire. La mairie de Monthureux-sur-Saône a proposé une maison à proximité de l'école maternelle afin de loger la micro-crèche. Actuellement, le Dr Clémence de la PMI (Protection Maternelle Infantile), a fourni un agrément provisoire en novembre 2016 pour ces locaux, dans l'attente de travaux d'agrandissement indispensables. Aujourd'hui, la micro-crèche de Monthureux-sur-Saône est quasiment complète tous les jours. Des travaux vont être réalisés selon l'étude de faisabilité en cours auprès du cabinet d'architecture de Mme L.HURAUX à Crainvilliers. Toutes les aides financières possibles ont été sollicitées (CAF, Etat, Département).



Justine GRANDCLAIR, Coordinatrice Enfance-Jeunesse

Rythmes scolaires : semaine à 4 jours

Des questionnaires ont été proposés fin 2017 à l'ensemble des 647 familles du territoire, aux enseignants des 20 écoles de la Communauté de Communes et aux animateurs des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Une synthèse de ces enquêtes met en évidence la volonté d'un retour à la semaine à 4 jours pour 84% des familles et 85% des enseignants. Le 13 février 2018, le Conseil communautaire a validé le retour à un rythme scolaire à 4 jours pour l'ensemble des écoles de la Communauté de Communes. Cette décision, ainsi que la synthèse des enquêtes menées ont été présentées lors des conseils d'écoles du 2^{ème} trimestre 2018. Chaque conseil d'école a soumis au vote cette proposition de rythme scolaire qui a été ainsi validé.

Au regard de l'ensemble de ces délibérations, le Directeur Académique des Services de L'Education Nationale prendra la décision finale.

Corinne THENOT, Coordinatrice des écoles

Forum de l'Emploi, de l'Apprentissage et de l'Insertion

Venez participer à ce forum où des employeurs locaux, des agences de travail temporaire, des organismes d'insertion et des centres de formation pour apprentis seront présents. Pensez à apporter vos CV !

RDV le **MERCREDI 13 JUIN 2018 DE 14h à 18h**
à la **Maison Pour Tous**, Rue du Pervis, 88410 **Monthureux-sur-Saône**.

Des navettes gratuites seront mises à votre disposition : départ à 14h et 16h depuis Darney (champs de foire) et depuis Lamarche (parking des promenades), retour à 16h et 18h.



Très Haut Débit

Ce projet de grande envergure porté par la Région Grand Est va permettre l'équipement intégral de chaque abonné. Les installations seront réalisées sur la période 2018-2022, la priorité allant aux moins desservis actuellement.

Infos pratiques sur nos Maisons de santé

Darney - Plaine Santé

1 place des Recollets - 03.55.24.80.05
Secr. : Lundi au vend. : 8h-12h/14h-18h
Perm. : Lundi au vend. : 12h-14h/18h-20h
Samedi : 8h-12h

Médecin généraliste
Dr DARS Yannick
Lundi, mercredi : 13h30-19h30
Mardi, vendredi : 8h-12h / 18h30-19h30
Jeudi : 8h-12h
Visites à domicile tous les jours, sur RDV

Infirmiers
PERREY Camille / PETITPOISSON Isabelle / SIMON Jean-Louis
Lundi au vendredi : 6h30-8h (libre) / 11h-12h30 (sur RDV)
Samedi : 6h30-8h (libre) / 11h30-12h30 (sur RDV)
03.55.24.80.07

Kinésithérapie
LE TALLEC René
CHRISTOPHE Marie-Dominique
Lundi au vendredi : 8h30-19h30
Samedi : 9h-12h
Sur RDV - 03.55.24.80.06

Lerrain

Kinésithérapeute : Mardi et vendredi sur RDV - 03.55.24.80.06

Infirmières : Tous les jours sur RDV - 03.55.24.80.07

Monthureux/Saône - Pré Favet

40 rue du Château
Lundi au vend. : 8h-20h / Samedi : 8h-12h

Médecine générale
Dr MARCHAND Philippe - MSU
8h30-11h30 en libre / Après-midi pour visites et RDV. Fermé le jeudi.
03.29.09.19.19

Dr BOULOGNE Michaël - MSU
Jeudi matin et vendredi 16h-19h30 en libre / Autres jours sur RDV. Fermé le mercredi. 03.29.09.19.19

Dr MALGRAS Marion
Sur RDV. Fermé le mardi. 03.29.09.19.19
Dr SCHMIDT Hervé
Sur RDV - 03.29.09.13.88

Cabinet infirmier
MEUNIER Bernadette / GOBEROT Florence / RENON Marie
Sur RDV - 06.42.59.72.40

Kinésithérapeutes
CUNIN Alban / DEROCHE Sébastien
Sur RDV - 06.40.18.43.76

Orthophoniste
VOIRIOT Christèle
Sur RDV - 06.74.01.01.64

Diététicienne-Nutritionniste
OURY Arizona
Mardi sur RDV - 07.71.68.02.31

Centre d'addictologie (CSAPA)
Sur RDV - 03.29.94.35.31

Lamarche - Les 3 Monts

2 rue Bellune
msplamarche@orange.fr
Lundi au samedi midi

Médecins
Dr PETIT Claude
Sur RDV (fermé le mercredi)
03.29.09.62.78

Dr ROUGET Olivier
Sur RDV les jours impairs (fermé le jeudi après-midi)
06.84.37.10.50

Kinésithérapeute
COLLARDE Julie
Sur RDV au cabinet et à domicile - 03.29.07.50.81

Cabinet infirmier
CONRARD Agathe
FERDINAND Karine
À domicile tous les jours et au cabinet sur RDV le jeudi matin - 06.40.64.18.52

Nutritionniste
WILLER Margot
Jeudi après-midi et vendredi
06.85.93.15.77

Psychologue
DEGLISE Fabienne
Sur RDV les mercredis après-midi - 07.69.15.35.82

Création d'un Office du Tourisme

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest (CCVCSO) a une nouvelle compétence obligatoire qui est la « promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme ».



C'est ainsi que suite à la délibération du Conseil Communautaire du 19/12/2017 il a été décidé de créer un **office du tourisme intercommunal sous forme associative**. Le conseil d'administration de cette association a été voté le 15 mars 2018. Il est composé de 19 membres et se constitue de 3 collègues représentant la Communauté de Communes, les personnes physiques ou morales, ainsi que les professionnels œuvrant au développement touristique et économique.

Le Bureau de l'association se compose comme suit :

Président : M. Jean-Marie GUILLAUMEY (adjoint au maire de Châtillon/S., trésorier du musée de Châtillon)

1^{er} Vice-président : Mme Priscilla CHOLEZ (VP de la MPT de Darney, propriétaire d'un salon de massage à Darney)

2^e Vice-président : M. André LIMAUX (ancien VP du SI Saône et Mouzon, administrateur à l'ADMR)

Secrétaire : M. François THIERY (1^{er} adjoint au maire de Bonvillet, membre de l'association villageoise de Bonvillet)

Trésorier : Mme Marie-Hélène LEDUC (propriétaire d'un gîte à Hennezel, membre du Comité des Fêtes de Hennezel)

Retrouvez le détail des membres du Conseil d'Administration sur www.vosgescotesudouest.fr onglet Tourisme.

Adresse mail : tourisme@vosgescotesudouest.fr

Mise en place de la taxe de séjour



Une réflexion sur la mise en place de la taxe de séjour est actuellement en cours sur le territoire de la CCVCSO avec objectif d'application en 2019.

La taxe de séjour s'appliquerait à **toute personne passant au minimum une nuitée dans un hébergement touristique** tel que : hôtel, meublé de tourisme, camping, chambre d'hôtes... Son montant serait fixé par la Communauté de Communes et varierait entre 0,20 € et 4 € (barème 2018) selon la nature et le classement de l'hébergement. Cette taxe serait reversée par l'hébergeur à la CCVCSO et contribuerait au **développement touristique du territoire**.

Centenaire de la remise de drapeau aux légionnaires Tchécoslovaques

M. Raymond Poincaré, alors président de la République Française, est venu à Darney le **30 juin 1918** remettre leur 1^{er} drapeau aux 6000 légionnaires tchécoslovaques basés au camp Kléber. L'indépendance de la Tchécoslovaquie sera proclamée à Darney quelques mois plus tard, en octobre. La municipalité de Darney et le Comité de jumelage Darney-Slavkov organisent donc jusqu'à fin juin 2018 des manifestations pour fêter le **100^e anniversaire** de cette commémoration.

(Détails des manifestations sur la feuille volante)



Arrivée d'une chargée de mission tourisme

Sabine BINCKLY est née en 1990 à Sarrebourg (57). Elle passa sa jeunesse à Sarre-Union dans le Bas-Rhin. Son bac scientifique en poche, elle se lance dans une classe préparatoire et intègre une école d'ingénieur dans le domaine de l'eau et l'environnement à Strasbourg. Elle cumule 2 ans d'expérience au sein de l'association La Vigie de l'Eau à Vittel où elle a mené deux projets de sensibilisation au changement climatique et son impact sur la ressource en eau. Au travers de cette expérience elle a acquis des compétences en gestion de projets et en communication. Arrivée le 1^{er} mars 2018 au sein de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest, elle assure le développement touristique du territoire en lien avec l'Office du tourisme intercommunal.

Mail : sbinckly@vosgescotesudouest.fr

Tél : 03.29.09.43.16 (accueil)



Le PIG Habitat

Porté par la Communauté de Communes et soutenu par l'Anah, le département et la région, le Programme d'Intérêt Général (PIG) permet **d'accompagner les propriétaires occupants éligibles dans leur projet d'amélioration de l'habitat** (rénovation thermique et/ou adaptation du logement pour personne âgées). Il est possible de bénéficier de conseils gratuits et sans engagement, d'un accompagnement personnalisé et d'aides publiques pour entreprendre les travaux. Selon vos conditions de ressources, les aides peuvent varier entre 40% et 70% du coût des travaux. Depuis le lancement du dispositif, **plus de 250 propriétaires de la Communauté de Communes** ont déjà bénéficié des aides financières, techniques et administratives : alors pourquoi pas vous ? ! Vous pouvez selon les cas, réaliser près de 40% d'économie d'énergie.

A titre indicatif, voici quelques exemples de travaux : changement de votre chaudière, isolation des murs, du toit, changement des fenêtres, rénovation de salle de bains pour personnes âgées...

La Communauté de Communes a prolongé le dispositif, alors n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements (Hugo KINTZLER, 03 29 09 43 16).



Elise LAURENT, Responsable Aménagement et Développement du territoire

Zoom sur la mise en place de la compétence " GEMAPI "

Qu'est-ce que la GEMAPI ?

La compétence obligatoire **Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations** (GEMAPI) concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Propre, parmi lesquels figurent les Communautés de Communes, à partir du 1^{er} janvier 2018.

La GEMAPI est définie par 4 missions extraites de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

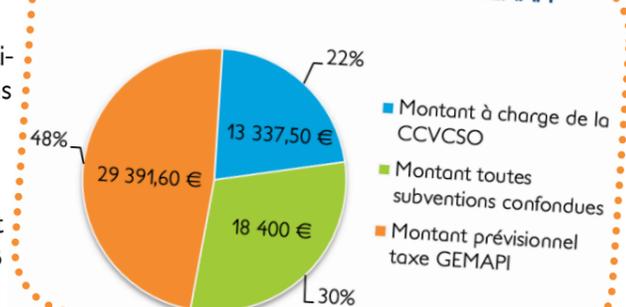
- Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès
- Lutter contre les inondations et contre la mer
- Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Quelle gestion sur le territoire de la CCVCSO ?

Le territoire de la CCVCSO est concerné géographiquement par trois bassins versants, tous pilotés par des EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), pour lesquels la collectivité a choisi d'adhérer en déléguant et/ou transférant certains volets de la compétence GEMAPI en fonction des exigences de chaque structure.

Le coût annuel pour la collectivité dans ce domaine a été calculé à partir du montant des cotisations demandées par les différents EPTB.

Répartition du budget 2018 pour la GEMAPI



Quel financement ?

Pour financer la mise en œuvre de la GEMAPI, les intercommunalités peuvent instaurer une taxe spécifique. La CCVCSO ne pouvant supporter seule cette dépense, la collectivité a fait le choix de mettre en place cette **taxe**, à raison de **2,12 €/habitant**. Cette somme sera ventilée sur les différentes taxes locales par le Trésor Public, et apparaîtra sur vos prochaines fiches d'imposition.

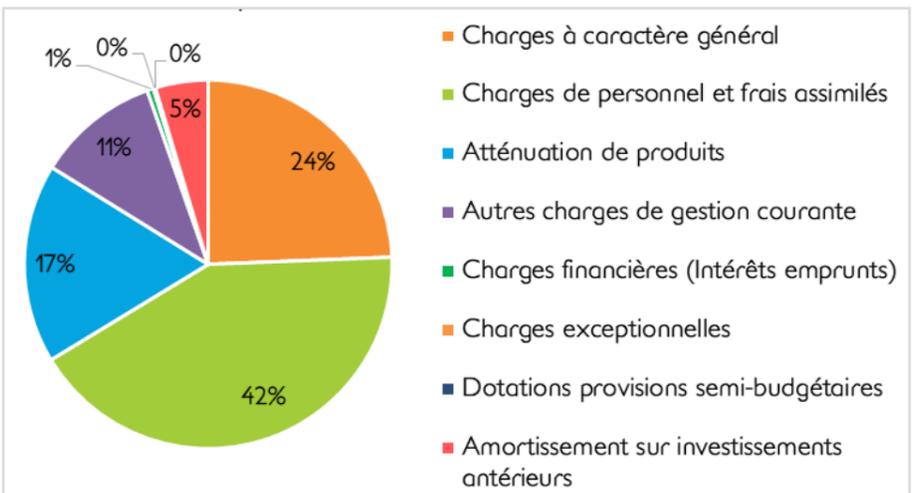
Johanna BELLOCQ, Chargée de mission environnement



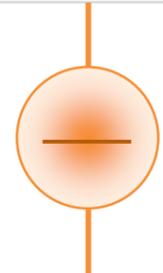
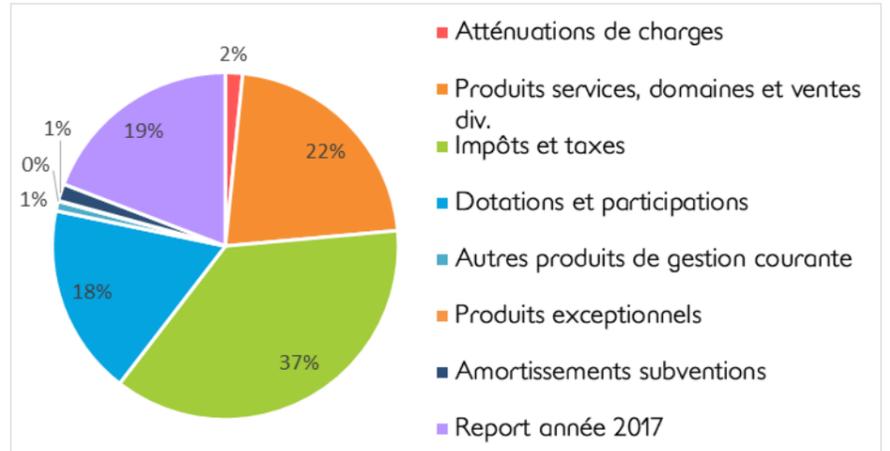
Fonctionnement 2018

NB : les chiffres sont basés sur le budget voté pour 2018

Total des dépenses de fonctionnement 2018 = 5 720 419 €



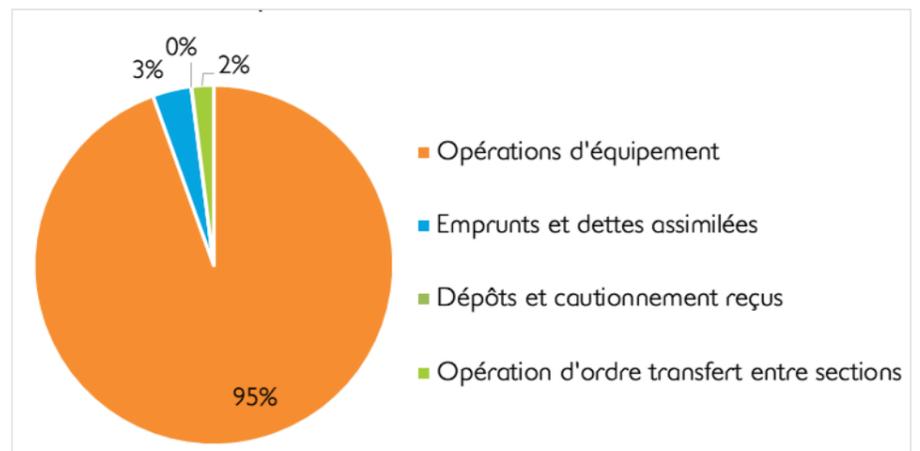
Total des recettes de fonctionnement 2018 = 6 036 794,74 €



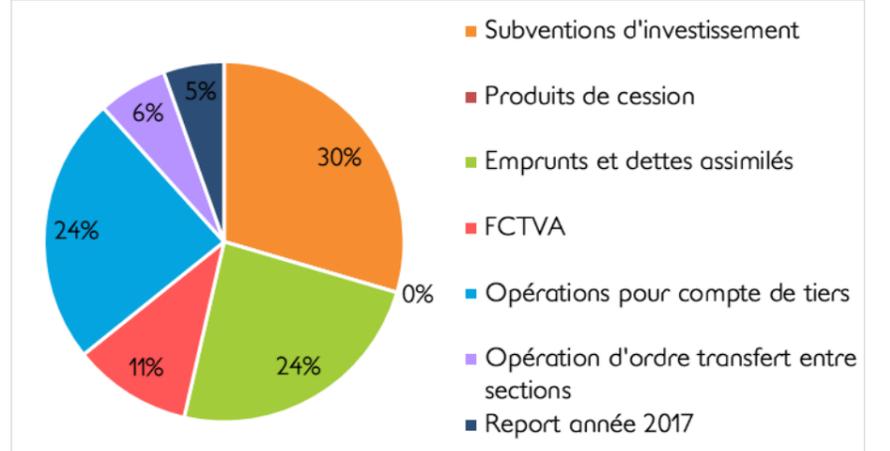
Investissement 2018



Total des dépenses d'investissement 2018 = 3 941 557 €



Total des recettes d'investissement 2018 = 4 168 419 €



Zoom sur les projets 2018 !

Bilitis CAMUS, Responsable Finance

Les projets inscrits au budget concernent : l'arrêt du PLUi secteur Saône Vosgienne (suivi d'une consultation des services de l'Etat, d'une enquête publique et d'une approbation en fin d'année), l'Hôtel de la Gare à Darney, le gymnase de Monthureux, l'aménagement de la maison de la petite enfance à Lamarche, la crèche de Monthureux, la mise en sécurité, l'accessibilité et l'équipement des écoles, l'acquisition de matériel pour les services techniques, l'acquisition de 2 parcelles de vignes, la rénovation thermique et la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du Mont de Savillon, les travaux d'aménagement et le raccordement de la Maison des Services au Public de Monthureux au réseau de chaleur, l'aménagement du local destiné à l'antenne ADMR de Lamarche, et le projet d'aménagement du Centre de la préhistoire à Darney. La réalisation effective de ces projets est bien entendue liée à l'obtention des subventions attendues.

Un programme ambitieux d'investissement destiné à améliorer l'attractivité de notre territoire, mais dimensionné en fonction de nos capacités financières.

Daniel GARCIN, vice-président en charge des finances communautaires

L'année 2017 aura été marquée par 5 événements principaux

La généralisation de l'exercice de la compétence scolaire et la nécessaire adaptation de notre fiscalité. C'est ainsi que l'augmentation de fiscalité votée au profit de notre collectivité aura été compensée à hauteur de 75 % par la baisse de la fiscalité communale. Certes il y a de grosses disparités entre les communes, mais le vote des taux communaux étant quasiment la seule liberté laissée aux communes, celles-ci fixent leur taux en fonction de leur histoire et de leurs projets.

La prise de compétence obligatoire en matière de Zone d'activités (loi NOTRe)

Il a été imaginé un mécanisme qui préservait à la fois les communes qui vont percevoir un acompte sur le prix des lots disponibles à la vente, le solde étant versé ultérieurement en fonction du prix de vente effectif. La CCVCSO deviendra propriétaire des lots moyennant le paiement de l'acompte indiqué ci-dessus, évitant ainsi un endettement important, une avance de trésorerie, et une prise de risque inutile, car il est bien difficile d'estimer quand ces terrains seront vendus et à quels prix.

La réflexion sur l'évolution de notre fiscalité

Un cabinet extérieur "PUBLIC IMPACT" a été sollicité pour éclairer la CCVCSO sur l'intérêt de migrer de la fiscalité additionnelle vers une fiscalité dite FPU Fiscalité Professionnelle Unifiée. Des réunions seront organisées pour expliquer les principes de ce mécanisme et les contreparties à mettre en place pour que cette nouvelle formule débouche sur une dotation sensiblement plus forte pour la communauté de communes sans perte pour les communes. C'est une des conditions d'amélioration des dotations, condition indispensable au développement et à l'investissement pour le bien de notre territoire.

Le transfert à compter du 01/01/2018 de la compétence GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations. Nous avons décidé de déléguer ou de transférer certains items de cette compétence aux 3 EPTB dont nous dépendons et avons fait le choix de voter les taux GEMAPI qui s'appliqueront dès cette année (cf p.3).

La fusion de la Régie Transport avec le syndicat Transport de Darney (y compris la gestion du Gymnase)

aboutissant à un ensemble cohérent chargé des transports scolaires sur les 2/3 de notre territoire (L'ex Communauté de Communes des Marches de Lorraine conservant son mode de transport effectué par des prestataires recrutés sur appels d'offre par le Conseil Départemental et maintenant la Région).